



Communiqué

Date: 18 février 2014
Embargo 18 février 2014, 11 heures 30

Nouveaux records pour la douane en 2013

En 2013, l'Administration fédérale des douanes (AFD) a enregistré divers résultats record. Elle a ainsi encaissé plus de 24 milliards de francs, soit les recettes les plus importantes jamais comptabilisées. Le nombre de personnes recherchées qui ont été appréhendées par le Corps des gardes-frontière (Cgfr) a nettement augmenté. De plus, des chiffres séparés concernant le tourisme criminel sont pour la première fois disponibles: l'on sait ainsi que plus de 1000 interventions du Cgfr ont été provoquées par la découverte d'objets soupçonnés de provenir d'actes délictueux ou de servir à en commettre.

Tourisme criminel, armes et stupéfiants

La statistique du Cgfr comporte dorénavant des chiffres de référence permettant de tirer des conclusions sur l'évolution du tourisme criminel. Depuis une année, les cas dans lesquels le Cgfr a découvert des objets soupçonnés de provenir d'actes délictueux ou de servir à en commettre sont enregistrés séparément dans la statistique. En 2013, les gardes-frontière sont intervenus à plus de 1000 reprises dans ce domaine. Souvent, il ne s'agissait pas de personnes isolées mais bien de groupes de délinquants.

Ces trois dernières années, les cas de contrebande d'armes prohibées ont constamment augmenté. En 2012, on avait déjà observé une augmentation de 47 % des cas de contrebande; en 2013, l'augmentation a été de 22 % (2366 cas en 2013). Dans le domaine du trafic de stupéfiants, les chiffres se maintiennent au niveau des années précédentes. Cependant, les saisies d'héroïne, de khat, de cannabis et de «drogues sur mesure» ont nettement augmenté. En ce qui concerne les drogues de synthèse, les contrôles effectués par la douane ont révélé une nouvelle tendance avec la découverte d'une quantité croissante d'amphétamines depuis environ une année.

Augmentation du nombre de passeurs et de cas de séjour illégal dans l'espace Schengen

L'année passée, le Corps des gardes-frontière a de nouveau été fortement sollicité dans le domaine des migrations illégales. C'est à la frontière Sud que le plus grand nombre de cas de séjour illégal a été constaté. Globalement, le nombre de cas est resté constant à un niveau élevé (2013: 11 992; 2012: 11 278). Les cas de trafic de migrants ont nettement augmenté: en 2013, le Cgfr est intervenu à 211 reprises à l'encontre de personnes soupçonnées d'exercer une activité de passeur.

Des recettes record

Les 24,1 milliards de francs encaissés constituent un record absolu: il s'agit des recettes les plus importantes jamais comptabilisées par l'AFD. Avec 12,2 milliards de francs, la taxe sur la valeur ajoutée constitue le poste de recettes le plus important. Les sommes encaissées par l'AFD représentent plus d'un tiers des recettes totales de la Confédération.

Record en matière de déclarations en douane

Le commerce extérieur s'est montré très dynamique en 2013. La valeur des marchandises franchissant quotidiennement la frontière a été de 582 millions de francs à l'exportation et de 509 millions de francs à l'importation. Dans le cadre de ces échanges internationaux, la douane a dû traiter quelque 32 millions de déclarations en douane, ce qui constitue également un record. Comme au cours de l'année précédente, l'Allemagne a été notre principal fournisseur et notre principal client.

Contrebande professionnelle

Dans le trafic touristique, l'AFD a enregistré un nombre record de cas de contrebande en 2013. Cependant, c'est sur la contrebande professionnelle que la douane concentre ses efforts. Il s'agit d'une part d'empêcher des distorsions de concurrence, d'autre part de protéger la santé des consommateurs. Dans les grosses affaires de contrebande de denrées alimentaires, il est fréquent que les règles d'hygiène soient ignorées.

Dans le domaine des denrées alimentaires, le service antifraude a traité 756 nouveaux cas pénaux. Le total des denrées alimentaires concernées par ces affaires de contrebande a été de 400 tonnes. La quantité de viande saisie a particulièrement augmenté: elle a atteint 91 tonnes (contre 58 tonnes en 2012). Un autre chiffre record a été enregistré dans le domaine de la contrebande de fourrage. Des agriculteurs suisses exploitant des parcelles situées à l'étranger à proximité de la frontière ont importé en Suisse quelque 1900 tonnes (2012: 550 tonnes) de divers fourrages tels que de l'herbe ensilée, du maïs, du foin et de la paille sans les déclarer à la douane ou en les déclarant inexactement.

Renseignements:

Walter Pavel, responsable de la communication,
Administration fédérale des douanes AFD,
walter.pavel@ezv.admin.ch, tél. +41 31 322 65 13

ou

Stefanie Widmer, suppléante du responsable de la
communication, Administration fédérale des douanes
AFD, stefanie.widmer@ezv.admin.ch,
tél. +41 31 322 50 56

Communiqué

Ces deux personnes sont joignables à partir de 14 heures 30.

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par le(s) document(s) suivant(s):

- Dossier de presse 2013
- Vous trouverez des images à l'adresse www.photopress.ch > Administration fédérale des douanes



Documentation de base

Date 18 février 2014
Embargo 18 février 2014, 11 h 30

Statistiques 2013 de l'Administration fédérale des douanes

Recettes (en millions de francs)

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Total des recettes	24 104	23 771
Taxe sur la valeur ajoutée	12 225	11 837
Impôt sur les huiles minérales	5005	5033
Impôt sur le tabac	2295	2397
Redevance sur le trafic des poids lourds	1517	1529
Droits de douane à l'importation	1059	1044

Criminalité transfrontalière

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Biens soupçonnés de provenir d'actes délictueux	644	729
Objets soupçonnés de servir à commettre des actes délictueux	419	n. d.
Nombre de personnes signalées	16 741	n. d.

Documentation de base

Personnes sous le coup d'une interdiction d'entrée (y compris refus d'entrée SIS)	3968	3379
Personnes signalées sous mandat d'arrêt (y compris signalement SIS)	5510	3849
Documents falsifiés (nombre)	1800	1767
Documents utilisés abusivement (nombre)	257	213
Armes interdites	2366	1931

Stupéfiants

Haschisch / marijuana (en kg)	416	140
Héroïne (en kg)	40	34
Cocaïne (en kg)	90	124
Khat (en kg)	2894	1382
Pilules contenant diverses substances psycho-actives comme le LSD, l'ecstasy, etc. (nombre)	5309	3659
Drogues de synthèse (en kg)	177	3
GBL (en kg)	11	64

Système d'information Schengen

Motifs de signalement pour l'interpellation des personnes	4511	3962
Objets signalés	1460	1050

Migration

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Cas de séjour illégal (y compris frontière intérieure Schengen)	11 992	11 278
Séjour illégal dans l'espace Schengen, avec demande d'asile	5339	n. d.
Entrées illégales aux frontières extérieures	361	349
Soupçon d'activité de passeur	211	96
Nombre de refus d'entrée / de renvois et remise à des autorités étrangères	3041	3296

Contrebande de cigarettes

En 2013, la contrebande de cigarettes a augmenté de 38 %; la douane a découvert au total 4939 cas de ce genre (2012: 3566 cas).

FRONTEX

Total des détachements: 38 (2012: 39)

Total des jours d'affectation: 1257 (1150)

Lieux d'affectation: sud de l'Europe et Europe de l'Est; accent sur la Grèce et la Bulgarie; aéroports européens.

Contrôles de sécurité dans le trafic lourd

En 2013, la douane civile est intervenue plus de 14 000 fois (plus de 18 000 fois en 2012) pour des camions qui ne répondaient pas aux normes de sécurité, pour des chauffeurs qui étaient inaptes à la conduite ou parce que les temps de repos prescrits n'étaient pas respectés. De nombreux véhicules étaient trop lourds, trop longs ou trop larges. Un chauffeur interpellé présentait une alcoolémie de 2,1 pour mille.

Conservation des espèces

Au cours de l'année écoulée, la douane a contesté 491 envois de plantes (2012: 271) et quelque 532 envois d'animaux et produits animaux (623) d'espèces soumises à la convention de Washington sur la conservation des espèces.

Médicaments

En 2013, la douane a signalé à Swissmedic 1096 importations suspectes de médicaments (2012: 1070).

Principaux médicaments saisis:

Inducteurs de l'érection	42 %
Produits amincissants	17 %
Somnifères et calmants	10 %

Provenance:

Inde	34 %
Europe de l'Ouest	28 %
Asie (sans l'Inde)	21 %
Europe de l'Est	7 %
Divers	10%

Tourisme d'achat

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Déclarations en douane dans le trafic touristique	530 226	517 483
Total des recettes dans le trafic touristique	39 228 875 CHF	38 562 954 CHF
Cas de contrebande / fausses déclarations	20 319	18 805

Section antifraude douanière

Principales denrées alimentaires passées en contrebande en 2013 (sans les cas de peu d'importance dans le trafic touristique):

1. Fruits et légumes: 213 tonnes (2012: 271 tonnes)
2. Viandes et produits carnés: 91 tonnes (58 tonnes)
3. Huile d'olive et autres huiles comestibles: 21 tonnes (18 tonnes)

Dans le domaine des denrées alimentaires, la section antifraude a ouvert 756 nouveaux cas pénaux pour un total de 400 tonnes de denrées alimentaires. Les droits de douane dus d'environ 1 million de francs ont été perçus après coup.

La quantité de fourrage de contrebande a nettement augmenté. Des agriculteurs suisses qui exploitent des surfaces dans la région étrangère proche ont importé en Suisse sans déclaration en douane ou avec une fausse déclaration en douane quelque 1900 tonnes de divers fourrages tels que de l'herbe d'ensilage, du maïs, du foin, de la paille (2012: 550 tonnes).

En raison d'une adaptation de la statistique (optimisation et modification du système de saisie), nous ne pouvons pas présenter pour l'année 2013 tous les chiffres en matière de contrebande professionnelle.



Exposé de Rudolf Dietrich, directeur général des douanes, à l'occasion de la conférence de presse annuelle de l'Administration fédérale des douanes (AFD) le 18 février 2014 à Chiasso

Bienvenue au poste frontière de Chiasso-Strada-Brogeda à l'occasion de la conférence de presse annuelle de la douane civile et du Corps des gardes-frontière suisses. Merci de l'intérêt que vous portez à notre travail. Aujourd'hui, nous allons vous informer des résultats que nous avons obtenus l'an dernier. A l'instar des autres années, 2013 a été une année chargée pour la douane. Nos enquêteurs et nos gardes-frontière ont de nouveau dû traiter un grand nombre de cas d'entrées illégales, de criminalité, de contrebande et j'en passe. Dans certains domaines, nous avons une fois de plus atteint des records, qui ne sont malheureusement pas toujours réjouissants. Il ne faut pas oublier que, tout en empêchant ces activités illégales, nous devons aussi garantir **aux personnes et aux marchandises un franchissement de la frontière aussi rapide et fluide que possible.**

Cité frontière, Chiasso a une longue tradition douanière et constitue une zone sensible dans de nombreux domaines, à savoir:

- les migrations illégales et l'activité des passeurs;
- la criminalité transfrontalière en général; et
- la concurrence illicite faite à l'économie suisse non seulement par les **artisans italiens du bâtiment**, les «padroncini», mais également par les entreprises qui effectuent au Tessin des transports illégaux de personnes et de marchandises. Ces deux phénomènes ne cessent de prendre de l'ampleur.

Je vous entretiendrai de ces thèmes avec mes collègues, à savoir:

- Jürg Noth, chef du Corps des gardes-frontière;
- Mauro Antonini, commandant gardes-frontière de la région du Tessin; et
- Silvio Tognetti, directeur de l'arrondissement des douanes de Lugano.

Recettes record

Chaque jour, plus de 20 000 poids lourds franchissent la frontière suisse, dont 3500 au poste de Chiasso-Strada. Le commerce extérieur suisse se porte très bien. Ainsi, l'année dernière, le montant des exportations s'est élevé quotidiennement à 582 millions de francs et celui des importations à 509 millions. Les importations ont rapporté à l'Etat **12,2 milliards de francs au titre de la taxe sur la valeur ajoutée.** Cette somme représente près de la moitié de **l'ensemble des recettes de l'administration des douanes**, recettes qui se montent à **24,1 milliards de francs.** C'est aussi un record. Jamais les activités de la douane n'avaient rapporté autant d'argent à la Confédération. Le montant des recettes que nous encaissons représente **plus du tiers des recettes totales de la Confédération.**

Protection de la population contre les risques sanitaires

La douane suisse n'a pas seulement pour mission de percevoir des redevances, de garantir la sécurité, de surveiller les migrations ou de fournir des prestations en faveur de l'économie transfrontalière. Elle doit également **protéger** les citoyennes et les citoyens contre les

risques sanitaires. C'est ce qu'elle fait lorsqu'elle retire des contrefaçons de médicaments du marché. L'année dernière, nous avons par exemple saisi un lot qui provenait de Chine et qui contenait plus d'un million de comprimés psychotropes. La marchandise était déclarée en tant que médicaments phytothérapeutiques. Or, les analyses ont révélé que les comprimés ne contenaient aucun principe actif.

Conservation des espèces: formation de chiens

La douane suisse est également chargée de la **conservation des espèces**. En 2013, elle a ainsi saisi près de 1000 envois contenant des animaux, des produits animaux ou des plantes menacés d'extinction et donc soumis à la Convention de Washington sur la conservation des espèces. Ce sont environ 130 envois de plus que l'année précédente. Afin d'empêcher ce genre d'importations, nous avons pris des mesures qui consistent en la formation de chiens capables de repérer des espèces protégées. Ces chiens sont utilisés depuis le début de cette année.

Stratégie de contrôle: ne pas contrôler le plus possible, mais contrôler ce qui doit l'être

Dans le trafic transfrontalier, nous devons faire en sorte que les marchandises et les personnes franchissent la frontière le plus rapidement possible. Malgré cette contrainte, nous devons veiller à ce qu'aucune arme prohibée, aucune drogue, aucun criminel, aucune contrefaçon, aucun bien culturel volé ni aucun aliment contaminé n'entre en Suisse. Ainsi, des contrôles sont nécessaires tant au niveau du trafic des marchandises qu'au niveau de la circulation des personnes. J'aimerais une fois de plus souligner que, dans ce dernier domaine, nous n'effectuons pas de contrôles systématiques ou exhaustifs déjà avant l'entrée en vigueur de l'accord de Schengen. Les contrôles généralisés ne sont ni utiles ni appropriés. Ils provoqueraient le chaos dans le trafic et surchargeraient notre personnel. En revanche, nous entendons ajuster nos contrôles aux risques. Il ne s'agit donc pas de contrôler le plus de camions ou de personnes possible, mais de contrôler ce qui doit l'être. Dans la mesure du possible, nous voulons intervenir seulement dans les domaines où notre **analyse des risques** conclut à l'éventualité d'une irrégularité. Pour établir cette analyse, nous recueillons et décortiquons des informations et les échangeons avec nos partenaires suisses et étrangers. Cet outil nous permet d'intercepter un grand nombre de délinquants et de garantir aux personnes et aux marchandises qui sont en règle d'être le moins touchées possible par les activités de la douane.

La contrebande: une source de financement pour le crime organisé

Autrefois, la contrebande faisait partie du folklore tessinois. Jusqu'au milieu du siècle dernier environ, elle était une activité pénible que les personnes pratiquaient souvent au péril de leur vie. Portant leurs sacs de jute lourdement chargés, les contrebandiers empruntaient des sentiers tortueux pour apporter du café, du riz, du sel, du sucre ou du tabac de l'autre côté de la frontière. Souvent, les gens faisaient de la contrebande pour échapper à la misère dans laquelle ils vivaient et pour avoir de quoi se nourrir en suffisance.

Aujourd'hui, la contrebande s'appuie sur une organisation professionnelle à grande échelle. Elle est pratiquée dans le seul but de contourner les droits de douane et les impôts et de tirer le maximum de profits. Le seul point commun avec l'ancien temps, c'est que les marchandises passées en contrebande sont avant tout des denrées alimentaires telles que la viande, les légumes, les fruits, les céréales, l'huile ou le vin, c'est-à-dire des marchandises grevées de TVA et de droits de douane à des fins de protection de l'agriculture indigène. Les contrebandiers faussent la concurrence sur le marché suisse, car ils vendent leurs marchandises à des prix plus bas que les autres fournisseurs. En outre, ils trompent les consommateurs puisque la provenance des produits n'est en général pas indiquée.

Bien entendu, la contrebande touche également d'autres secteurs tels que les drogues, les armes ou les êtres humains. Avant de céder la parole à mes collègues, qui vous en apprendront davantage à ce sujet, j'aimerais vous présenter brièvement un cas de contrebande typique.

Notre personnel enquête régulièrement sur des importations de marchandises pour lesquelles des **valeurs erronées** sont déclarées. Les sommes en jeu atteignent souvent des dizaines de millions de francs, en particulier en ce qui concerne **les marchandises de luxe ou les objets d'art**. Entre 2009 et 2012, un collectionneur de vieilles voitures de luxe qui avait importé en Suisse 24 modèles uniques a soustrait des redevances d'un montant supérieur à un million de francs. L'examen des déclarations d'importation a confirmé que les valeurs déclarées ne correspondaient pas aux prix d'achat. Suite aux enquêtes qui ont été menées, on a découvert que 9 des 24 véhicules étaient accompagnés de justificatifs fictifs au moment de leur importation. Le collectionneur avait ainsi indiqué des valeurs très basses sur les documents d'importation afin de réduire d'environ un million le montant de la TVA et de l'impôt sur les véhicules automobiles dû.

Nombre record de cas de contrebande dans le trafic touristique

Bien que nous ayons découvert l'an dernier un nombre record de cas de contrebande, soit plus de 20 000, dans le trafic touristique, nous continuons d'axer nos contrôles sur la contrebande professionnelle pratiquée à grande échelle. Agissant en bandes organisées, les contrebandiers professionnels font courir de gros risques sanitaires aux citoyennes et citoyens suisses et nuisent aux milieux économiques. Les chiffres que nous avons relevés montrent que les contrebandiers et les fraudeurs du fisc n'ont jamais été aussi actifs qu'en 2013. Vous trouvez toutes ces informations dans le dossier de presse mis à votre disposition.